

**COMMUNAUTE DU PERCHE & HAUT VENDOMOIS**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**COMPTE-RENDU**

**Conseil communautaire du 15 Juillet 2019**

**Sur convocation en date du 9 juillet 2019.**

L'an deux mille dix-neuf, le quinze juillet à vingt heures, les membres délégués du Conseil de la Communauté du Perche & Haut Vendômois se sont réunis à la salle des fêtes de Morée.

**Ordre du jour :**

- **Personnel CPHV** : Régime indemnitaire - RIFSEEP
- **Finances** :
  - 1) Choix du Bureau d'Etude pour réalisation d'une prospective financière
  - 2) Impôt Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux
- **Développement Economique** :
  - 1) Vente de parcelle – ZA La Moussière
  - 2) Demande de subvention Commerce d'alimentation à Fréteval
- **Aire de loisirs à Lisle** : Réparations des jeux
- **GEMAPI** : Travaux sur le barrage de Courcelles à Fréteval
- **Evénementiels** :
  - 1) Barnums
  - 2) Festillésime 2020 : choix des candidatures
- **Aire d'accueil des Gens du Voyage** : Financement de la mission médiation
- **Questions diverses**

**Etaient présents :**

<b>Bouffry</b> Monique Soria	<b>Brévainville</b> Dominique Brunet	<b>Busloup</b> Roselyne Duhourcq	<b>La Chapelle-Enchérie</b> Christiane Larue Jean-Philippe Lehoux
<b>La Chapelle Vicomtesse</b> Daniel Barilleau	<b>Chauvigny-du-Perche</b> Danielle Périn	<b>Droué</b>	<b>Fontaine-Raoul</b> Luc Granger Jean-Pierre Plessis
<b>La Fontenelle</b> Joël Verdier	<b>Fréteval</b> Bernard Pillefer Françoise Callut	<b>Lignièrès</b> Jean-Pierre Mahaudeau Thierry Galmiche	<b>Lisle</b> Jean-Marie Neff Chantal Maillet
<b>Moisy</b> Sixtine Lamé Michel Beaudoux	<b>Morée</b> Alain Bourgeois Jany Kestelyn	<b>Ouzouer-le-Doyen</b> Robert Bouchet	<b>Pezou</b>
<b>Le Poislay</b>	<b>Renay</b> Danielle Cohergne	<b>Romilly-du-Perche</b> Régine Vassaux	<b>Ruan-sur-Eggonne</b> Alain Brunet
<b>St-Hilaire la Gravelle</b> Dominique Patignier	<b>St-Jean Froidmentel</b> Sandrine Mathurin	<b>Villebout</b> Daniel Alazard	

**Etaient absents** : Daniel Dufour, Jean-Pierre Brulé, Marcel Defremont, Pascal Prudhomme, Jacky Dufournier, Yves Bertouy, Laëtitia Bouilly, Daniel Dorilleau, Pierre Brousse, Frédérique Launay, Aurélien

Lemoine, Michel Pionnier, Séverine Coigneau, Monique Farrant, Christophe Leclercq, Christine Aubry, Monique Touzé, Laurent Borel, Emmanuel Granger.

**Pouvoirs :** Monique Farrant à Danielle Cohergne, Monique Touzé à Dominique Patignier.

**Nombre de membres :**

**En exercice : 45**

**Présents : 27**

**Pouvoirs : 2**

**Votants : 29**

Sous la présidence de Monsieur Alain BOURGEOIS, Président de la Communauté du Perche & Haut Vendômois.

Bernard PILLEFER a été désigné secrétaire de séance.

---

Le Président appelle les membres du conseil communautaire à se prononcer sur les compte-rendu des séances du 28 janvier 2019, du 7 mars 2019, du 15 mars 2019 et du 17 juin 2019, qui sont approuvés à l'unanimité.

## **Point 1 : Personnel CPHV**

### **Régime indemnitaire – RIFSEEP – Délibération**

**Le Président** indique que le RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) est amené à remplacer le régime indemnitaire du personnel communautaire. Il est composé de l'IFSE (Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise) et du CIA (Complément Indemnitaire Annuel), en remplacement de l'IAT (Indemnité d'Administration et de Technicité) et de la PFR (Prime de Fonctions et de Résultats).

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Loir-et-Cher a été sollicité pour avis sur la mise en place de ce nouveau régime indemnitaire pour la CPHV.

Après mise au vote, à l'unanimité de ses membres, le conseil communautaire :

- **DECIDE** de la mise en place du RIFSEEP au 1<sup>er</sup> septembre 2019 pour les agents de la CPHV,
- **CHARGE** le Président de l'exécution de cette décision,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

---

## **Point 2 : Finances**

### **Etude prospective financière – Choix du bureau d'étude – Délibération**

**Le Président** indique que deux cabinets d'étude ont répondu à la consultation lancée, le cabinet Michel KLOPFER et le cabinet KPMG. Les missions proposées sont identiques, la proposition du cabinet Michel KLOPFER est légèrement moins chère et le Président propose de retenir cette offre.

**Alain BRUNET** demande si les missions sont exactement les mêmes et le Président le lui confirme.

Après mise au vote, à l'unanimité de ses membres, le conseil communautaire :

- **DECIDE** de solliciter un cabinet d'étude pour la réalisation d'un bilan financier et d'une étude prospective financière de la CPHV,
- **ACCEPTE** l'offre du cabinet KLOPFER - 75782 PARIS pour un montant de 13 400,00 € HT,
- **AUTORISE** le Président à signer le contrat afférant à cette prestation, ainsi que toutes pièces relatives à ce dossier.

## **Impôt Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (IFER) – Délibération**

**Le Président** indique que le bureau CPHV a souhaité lors de sa dernière réunion revoir la répartition du produit de l'IFER pour les installations d'éoliennes. Actuellement, celle-ci est de 50 % pour la CPHV et 20 % pour les communes (30 % pour le Département).

Il est proposé, pour les nouvelles installations d'appliquer une répartition de 35 % pour la CPHV et de 35 % pour les communes. La différence de 15 % sera versée sous la forme d'un fonds de concours annuel.

Après mise au vote, à l'unanimité de ses membres, le conseil communautaire :

- **DECIDE** d'adopter, dans le cas des installations d'éoliennes, une répartition du produit de l'IFER de 35 % pour les communes concernées et de 35 % pour la CPHV.

---

## **Point 3 : Développement Economique**

### **1) Vente de parcelle – Zone Artisanale La Moussière – Délibération**

**Le Président** rappelle que lors de la dernière réunion de conseil communautaire, il avait été évoqué la vente de la parcelle ZI 88 située sur la Zone d'activité La Moussière à Droué à la société MTA. Les gérants ont été recontactés pour leur proposer un prix de vente à 1 € HT/m<sup>2</sup>, qui a été accepté. Un avis des domaines sera sollicité pour finaliser l'opération.

### **2) Demande de subvention – Commerce d'Alimentation à Fréteval – Délibération**

**Le Président** informe du courrier reçu par la CPHV adressé par les gérants du commerce PROXI de Fréteval, qui sollicitent une aide économique pour la réalisation d'une activité traiteur. Les travaux seront effectués en septembre dans un local existant. Le commerce a déjà reçu des demandes pour ce type d'activité.

La charcuterie existante (Alain DEPARDIEU) n'est pas aux normes et des gros travaux seraient nécessaires. Le local utilisé n'est pas à vendre pour une activité traiteur.

Les gérants de PROXI indiquent que si l'activité se développent ils prévoient de créer un emploi supplémentaire. Les travaux se situeraient dans une fourchette de 50 000 € à 60 000 €. Les gérants souhaitent connaître rapidement la décision de la CPHV.

La CPHV a déjà versé des aides économiques auparavant et un montant de 10 000 €, non utilisé à ce jour, est prévu au budget primitif 2019 pour ce type d'aides.

**Dominique PATIGNIER** souligne que le commerce concerné fonctionne déjà bien. **Thierry GALMICHE** confirme que ce type d'activité est intéressant pour la région.

**Thierry GALMICHE, Luc GRANGER et Daniel ALAZARD** demandent si des règles d'attribution sont éditées (montant maximum de subvention, budget total ou par opération, etc)

**Bernard PILLEFER** rappelle qu'une aide économique avait été versée pour le bureau de tabac à Droué.

**Daniel ALAZARD** demande si un bilan a été effectué sur les subventions attribuées précédemment.

**Le Président** indique que le commerce du bureau de tabac à Droué fonctionne très bien et la population en est satisfaite. Il y a également eu une aide attribuée pour la réouverture du restaurant de Busloup. Cette aide a contribué à relancer cette activité.

**Daniel ALAZARD** demande si le conseil communautaire doit délibérer sur un taux de subvention, s'il faut tenir compte des créations d'emploi comme critère d'attribution.

**Le Président** estime qu'il n'est pas utile de fixer des règles trop rigides qui finiront par ne pas être respectées suivant les dossiers soumis à la CPHV.

**Luc GRANGER** suggère qu'il s'agit là d'une extension d'activités et non d'une création nouvelle comme à Droué.

**Le Président** indique qu'il s'agit pour lui de pallier une carence d'activité qui disparaît suite à la retraite d'Alain DEPARDIEU comme traiteur.

**Jean-Marie NEFF** estime qu'une aide économique à ce projet entre dans les compétences de la CPHV puisqu'il s'agit de pourvoir au remplacement d'un dernier commerce.

**Daniel ALAZARD** souhaiterait que soit discuté des critères d'attribution préétablis, y compris celui de la création d'emplois.

**Le Président** suggère que la commission Développement Economique puisse travailler sur ce sujet.

**Bernard PILLEFER** rappelle qu'une décision doit être rapidement prise puisque les travaux sont prévus en septembre.

**Le Président** propose d'attribuer les 10 000 € prévus au budget 2019 au titre de l'aide économique pour ce projet.

**Alain BRUNET** demande si d'autres subventions ont été obtenues par les gérants.

**Le Président** répond que non, et précise qu'ils ne peuvent prétendre à une aide financière par l'intermédiaire de la DETR puisque le local est privé.

**Bernard PILLEFER** estime qu'il faut encourager le secteur privé à développer des activités sur le territoire intercommunal.

**Jean-Pierre MAHAUDEAU** rappelle que ce commerce fait également la distribution de colis sur le territoire, et de nombreuses personnes de Lignièrès s'y rendent. Les gérants actuels sont là depuis 2012 avec un rayon boucherie qui est apprécié. Jusqu'ici, ils ont joué le jeu vis-à-vis d'Alain DEPARDIEU puisque, malgré la formation de traiteur de Monsieur MAUPAS, ils n'ont pas souhaité faire concurrence.

**Le Président** confirme qu'il s'agit-là de gérants motivés qui ont envie de travailler, avec une charge de travail hebdomadaire importante et en étant peu souvent en vacances. Il réitère sa proposition d'attribuer les 10 000 € prévus au budget 2019 au titre de l'aide économique pour ce projet.

**Jean-Pierre MAHAUDEAU** indique qu'il serait prêt à supporter une aide plus élevée.

**Alain BRUNET** demande si les 45 000 € du coût estimé du projet sont comptabilisés en hors taxe.

**Le Président** indique qu'il s'agit d'un montant HT. Une subvention intercommunale, représentant environ 20 % du montant de l'opération, permettra peut-être un aménagement de meilleure qualité.

**Daniel BARILLEAU** estime que l'attribution d'une aide aujourd'hui n'empêche d'étudier les propositions faites par Monsieur ALAZARD sur l'opportunité de fixer des règles d'attribution de subvention.

**Bernard PILLEFER** souligne l'intérêt de consolider ce commerce de proximité.

Après mise au vote, à l'unanimité de ses membres, le conseil communautaire :

- **DECIDE** d'attribuer une aide économique de 10 000,00 € à Monsieur et Madame MAUPAS / affaire personnelle commerciale / n° SIREN : 751622838, ou toute personne morale se substituant à lui, dans le cadre de leur projet d'aménagement d'un laboratoire de préparation traiteur au 1 bis, rue du Pont – 41160 FRETEVAL,
- **DECIDE** d'attribuer cette aide économique au titre de la création d'une activité économique,
- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

## Point 4 : Aire de Loisirs à Lisle

### Réparation des jeux - Délibération

**Le Président** rappelle que la CPHV est propriétaire des jeux installés de l'Aire de loisirs situé sur un terrain de la commune. Des réparations sur ces équipements qui datent de plus de 10 ans sont nécessaires et il est proposé de les effectuer.

La société PROLUDIC a présenté deux devis permettant de réaliser ces travaux :

- Premier devis pour cinq jeux d'un montant de 2 488,53 € HT,
- Deuxième devis pour deux autres jeux d'un montant de 1 175,38 € HT,
- Le total de l'intervention s'élève donc à 3 663,91 € HT.

Après mise au vote, à l'unanimité de ses membres, le conseil communautaire :

- **DECIDE** de réaliser les travaux susmentionnés,
- **AUTORISE** le Président à signer les deux devis déposés par la société PROLUDIC,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

---

## Point 5 : Événementiels

### 1) Acquisition de barnums

**Le Président** informe le conseil qu'un tour de table a été effectué lors de la réunion de bureau et qu'il apparaît qu'un achat de barnums ne répondrait à aucun besoin de la CPHV et des communes. Par exemple, à l'occasion de l'organisation des Echappées à Vélo, la CPHV louera auprès du comité des fêtes de Choue deux barnums (un de 10x5 m, un de 8x5 m avec parquet intégré pour le groupe de danse) pour un coût de location de 360 €.

**Thierry GALMICHE** s'en étonne puisque lors de la dernière réunion CPHV du juin 2019, le conseil, organe délibérant, s'était prononcé favorablement pour l'acquisition.

**Le Président** rappelle les conclusions de la réunion de bureau qui s'est tenue le 8 juillet 2019 n'exprimant aucun besoin de poursuivre l'acquisition de barnums.

**Jean-Pierre MAHAUDEAU** avait cru comprendre que certains étaient intéressés.

**Le Président** propose de statuer à nouveau sur cette question. Il indique qu'il lui avait été demandé d'étudier la question, et qu'après étude il semble qu'il n'y ait pas d'intérêt.

**Daniel ALAZARD** demande si les éléments de l'étude pourraient être fournis au conseil communautaire.

**Thierry GALMICHE** s'étonne une nouvelle fois qu'après avoir exprimé un avis favorable en conseil communautaire, le bureau ait ensuite eu un avis opposé.

**Dominique BRUNET** propose qu'un nouveau tour de table soit effectué.

**Jean-Marie NEFF** précise que le bureau CPHV n'a pas catégoriquement refusé l'acquisition, il a constaté l'absence d'un réel besoin de la part des communes.

**Luc GRANGER** estime que peut être cette idée doit mûrir.

**Alain BRUNET** répond qu'il semblait clair qu'il n'y a pas de besoin.

**Jean-Pierre MAHAUDEAU** estime que les possibilités de location auprès de la commune de Choue ne peuvent pas couvrir tous les besoins. Le conseil avait exprimé son intérêt pour une acquisition.

**Le Président** rappelle qu'il n'a pas le pouvoir de décision, mais c'est le conseil communautaire qui doit le faire sur cette question qui a été fréquemment abordée ces derniers mois. Il trouve que la solution de location auprès du comité des fêtes de Choue est satisfaisante, avec un coût raisonnable.

**Dominique BRUNET** se demande s'il est pertinent d'investir dans un barnum de 7 000 euros pour une utilisation réduite.

**Le Président** indique que ce sujet est légitime et pourra éventuellement être réétudié, en particulier si le comité de fêtes de Choue cesse ses locations. Il se demande également si la CPHV est prête à assumer la gestion de la location de barnums.

**Daniel BARILLEAU** précise qu'outre la location du matériel, le comité des fêtes de Choue effectue le montage des barnums.

**Le Président** ajoute qu'il convient d'effectuer le séchage des barnums, trouver un endroit pour les stocker, assurer la maintenance et la vérification...

Le Président propose de mettre au vote l'acquisition de barnums par la CPHV : 2 POUR – 27 CONTRE.

## 2) Festillésime 2020

**Le Président** propose de retenir les candidatures des communes de Fréteval (ensemble orchestral) et de Ruan-sur-Egvonne (concert de jazz) pour l'organisation de deux événements Festillésime 41 sur l'année 2020. Une subvention du Département de Loir-et-Cher sera sollicitée pour chacun des événements.

Après mise au vote, à l'unanimité de ses membres, le conseil communautaire :

- **DECIDE** d'organiser en 2020 une manifestation culturelle dans le cadre du programme « Festillésime 41 » sur la commune de FRETEVAL et de solliciter une subvention auprès du Département de Loir-et-Cher pour l'organisation de cet événement,
- **DECIDE** d'organiser en 2020 une manifestation culturelle dans le cadre du programme « Festillésime 41 » sur la commune de RUAN-SUR-EGVONNE et de solliciter une subvention auprès du Département de Loir-et-Cher pour l'organisation de cet événement,
- **DECIDE** que la participation financière de la CPHV à chaque manifestation « Festillésime 41 » s'élèvera à 1 500,00 € maximum (cachet et charges),
- **AUTORISE** le Président à mentionner ce plafond de participation CPHV dans les conventions à venir avec les communes d'accueil,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes pièces se rapportant à ce dossier.

## Point 6 : Accueil des Gens du Voyage

### Financement de la mission de médiation

**Le Président** indique que le financement de cette mission de médiation était assuré jusqu'ici par le Département. **Bernard PILLEFER** souligne que le Département a assumé ce financement sans avoir la compétence qui appartient à l'Etat et aux EPCI.

**Le Président** informe donc le conseil communautaire que la CPHV est désormais sollicitée pour le financement de cette prestation à hauteur de 1 500,00 €. C'est actuellement Monsieur BOULAND qui assure cette médiation.

**Jean-Marie NEFF** indique que sa commune a fait appel à cette mission de médiation, sans que ce soit efficace.

**Jean-Pierre MAHAUDEAU** estime que si une commune vient à rencontrer ce problème, en particulier si elle n'y est pas régulièrement confrontée, il serait judicieux de pouvoir faire appel à ce médiateur. Il pense donc qu'il faut participer à ce financement, comme d'autres collectivités le font.

**Bernard PILLEFER** indique que sa commune a fait appel au médiateur la dernière fois que l'ancien terrain de camping situé sur sa commune a été envahi. C'est un intermédiaire qui est là pour comprendre, faciliter, concilier...

**Le Président** indique que ce médiateur est aussi intervenu à Morée.

**Daniel BARILLEAU** rappelle que les intercommunalités du Sud du Département ont déjà voté pour. **Bernard PILLEFER** estime que ces collectivités sont plus concernées que la CPHV par ce sujet.

**Jean-Pierre MAHAUDEAU** met en garde sur un éventuel refus de participer financièrement : cette mission de médiation pourrait disparaître.

**Luc GRANGER** demande s'il s'agit d'une aide directe au médiateur.

**Le Président** répond que cette aide est adressée à l'association Tsigane Habitat qui est en charge de la mission de médiation et emploie le médiateur. Le coût annuel de cette mission s'établit à 39 000 €, et 21 000 € sont alloués par l'Etat. Le montant restant (18 000 €) est réparti entre les 12 EPCI du Département, soit une aide de 1 500 € demandée auprès de chaque EPCI.

**Sixtine LAME** souligne que même si sa commune n'a jamais été concernée, elle n'hésiterait pas à faire appel au médiateur si besoin était, ce qui justifie cette participation financière.

**Bernard PILLEFER** rappelle que des arrivées massives de gens du voyage sur des terrains non habilités sont des situations complexes même lorsqu'on y est régulièrement confronté. Le médiateur permet l'instauration d'un dialogue serein et respectueux.

**Sixtine LAME** demande en quoi consiste la convention-type présentée aux gens du voyage par le médiateur.

**Bernard PILLEFER** répond que cette convention fixe une durée durant laquelle l'occupation des lieux est tolérée, et inclut le paiement d'une somme pour la consommation des fluides et le ramassage des déchets.

**Sixtine LAME** demande si ces conventions ont été respectées.

**Bernard PILLEFER** répond qu'effectivement elles sont généralement respectées. Le médiateur vient très rapidement une fois que la commune l'a contacté, et sur place il rencontre le responsable du groupe de gens du voyage. Les gens du voyage viennent payer la somme qu'ils doivent, dont les modalités de calcul sont fixées par la convention. Le médiateur est une personne connue et respectée des gens du voyage.

**Danielle COHERGNE** souligne que pour des communes sans expérience de contact avec la population des gens du voyage, ce serait des situations difficiles à gérer.

Après mise au vote, à l'unanimité de ses membres, le conseil communautaire :

- **DECIDE** d'octroyer la somme de 1 500,00 € pour le financement de la mission de médiation à destination de la population des gens du voyage,
- **CHARGE** le Président de l'exécution de cette décision, et l'autorise à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

**Jean-Marie NEFF** demande si l'aire d'accueil à Fréteval est toujours fermée.

**Le Président** répond que suite à l'incident survenu sur l'aire d'accueil au mois d'avril et devant l'absence de progrès de l'enquête, il a décidé de prolonger la fermeture de l'aire.

**Roselyne DUHOURCQ** demande à ce que les coordonnées de ce médiateur puissent être transmises à toutes les communes.

**Le Président** confirme qu'il sera fait de la sorte.

# QUESTIONS DIVERSES

## Manifestations

- Before Bol d'R (concert pop rock + projection du film "Comme des garçons » de Julien SAILLARD) à Fréteval le 19 juillet 2019 – organisé par la CPHV
- Bol d'R (spectacle de l'ensemble Echo of the Mountains du Daghestan) à La Chapelle-Vicomtesse le 26 juillet 2019 – organisé par la CPHV
- Concert à l'église de Saint-Claude à Brévainville le 31 août 2019 (30<sup>ème</sup> édition)
- Fête de l'Hareng-tree à Busloup le 7 septembre 2019
- Echappées Loire à Vélo (circuit vélo, tour en calèche, spectacle de fauconnerie, danse) le 22 septembre 2019 – organisé par l'OTIPHV

## 1) Développement Economique

**Le Président** explique que l'agence AXA de Morée a fait parvenir un courrier à la CPHV pour l'acquisition d'une parcelle sur le secteur 2 du Parc d'activités de 500 à 600 m<sup>2</sup> pour y transférer cette agence. Le prix de vente pratiqué sur ce secteur du Parc est de 7,60 €/m<sup>2</sup>. Il propose de faire une proposition de vente à ce prix. Il rappelle également qu'un emplacement pour la réalisation d'une installation d'un restaurant est réservé sur le Parc.

**Bernard PILLEFER** demande quelles sont les disponibilités de terrain restantes. **Le Président** lui répond que la parcelle d'environ 500 m<sup>2</sup> proposée à la vente est la seule encore disponible sur le secteur 2.

**Jean-Philippe LEHOUX** demande si cette agence était située dans le bourg. **Le Président** confirme que cette agence est actuellement dans le bourg.

**Jean-Marie NEFF** demande ce qui est prévu quant à la prise en charge des frais de bornage.

**Le Président** précise que ces frais de bornage seront à la charge de la CPHV comme c'est le cas pour chaque vente effectuée.

**Jean-Marie NEFF** indique que ce sont sans doute 700 € à 800 € qui seront à la charge de la CPHV.

**Le Président** rappelle qu'en revanche les frais de notaires sont à la charge de l'acquéreur.

## 2) Plan Local d'Urbanisme intercommunal

**Le Président** indique que la CPHV a reçu les avis défavorables de la CDPNAF et des services de l'Etat sur le PLUi. Il évoque les nombreuses préconisations mentionnées dans ces refus. Il s'étonne qu'il soit considéré par les interlocuteurs de la CPHV que celle-ci prévoirait une urbanisation supplémentaire de 78 hectares alors que les données utilisées par ces interlocuteurs ne sont pas à jour et qu'il n'est pas tenu compte de l'antériorité de certaines communes en RNU (Règlement National d'Urbanisme). De même, ils estiment qu'une surface cinq fois supérieure a précédemment était intégrée dans le PLUi pour le Développement Economique, alors qu'il ne s'agit en partie que d'intégrer des zones d'activités communales qui n'étaient pas auparavant comptabilisées.

**Bernard PILLEFER** estime que les exigences de l'Etat ne sont pas tolérables.

**Le Président** indique qu'une réunion du groupe de travail PLUi sera prochainement organisée. Il rappelle que la CPHV reste en attente de l'avis de la Chambre d'Agriculture.

**Jean-Pierre MAHAUDEAU** demande qui sont les contacts de la CPHV à la Chambre d'Agriculture. **Le Président** indique que la CPHV a des contacts avec le Président de la Chambre d'Agriculture.



**Le Président** indique que lors de la réunion de présentation du PLUi auprès de la CDPENAF, à laquelle il avait participé avec Aurélien LEMOINE, Bernard PILLEFER et Amalric GALLIOT, un « contre » général avait été ressenti, sauf de l'association Perche Nature. Les remarques portaient entre autres sur la nécessité de s'attaquer au problème des logements vacants. Le Président remarque que, dans le courrier adressé à la CPHV, le Préfet de Loir-et-Cher insiste sur la nécessité de la problématique de l'accueil des gens du voyage.

**Jean-Pierre MAHAUDEAU** demande si le SCOT s'est exprimé sur ce PLUi.

**Le Président** précise que les remarques venant du SCOT sont similaires à ceux du SRADDET : il faut limiter la consommation d'espaces.

**Jean-Pierre MAHAUDEAU** demande si avenant au contrat conclu avec CITADIA pour la réalisation de la prestation d'élaboration du PLUi sera nécessaire.

**Le Président** indique qu'il va étudier ce que dit le contrat passé avec CITADIA et informera les élus des suites à donner.

**Daniel BARILLEAU** souligne qu'il faudrait idéalement revoir le PLUi avant la fin de l'enquête publique.

**Le Président** craint que le vote définitif validant le PLUi ne puisse se tenir avant 6 mois, voire 1 an.

**Jean-Marie NEFF** demande si la Communauté de Communes des Collines du Perche est plus avancée sur son projet de PLUi.

**Amalric GALLIOT** répond que la CCCP est plus en retard que la CPHV dans son calendrier d'élaboration du PLUi dont l'arrêt devrait intervenir en septembre, avec un pré-passage au niveau de la CDPNAF.

**Le Président** indique qu'il est mentionné dans les avis défavorables un nombre de 600 logements vacants sur la CPHV. Il questionne la fiabilité de ce chiffre, certains de ces logements étant vacants parce que le propriétaire refuse de vendre.

**Thierry GALMICHE** pose la question de ce qui pourrait être fait pour remédier à ce nombre de logements vacants.

**Le Président** propose de se rapprocher de CITADIA et d'aborder les points mis en avant dans les avis défavorables parvenus à la CPHV. Certaines corrections peuvent être apportées en fonction des remarques émises. Une rencontre avec le Préfet et avec les services de l'Etat devra se tenir prochainement.

**Thierry GALMICHE** évoque l'intervention de Madame Léa POPLIN, Sous-Préfète de Vendôme, lors de la dernière réunion de conseil CPHV, où le sujet des logements vacants avait été abordé. Il rappelle qu'il est souvent plus coûteux de réhabiliter un logement que de lancer une nouvelle construction.

**Bernard PILLEFER** remarque que les nouveaux arrivants souhaitent souvent un jardin et une cour pour garer leur véhicule. Or, les maisons situées dans les bourgs sont souvent encadrées les unes aux autres. Il revient sur l'absence de prise en compte de la classification en RNU de certaines communes qui fait gonfler le nombre d'ha nouvellement à urbaniser dans le PLUi alors que cette urbanisation est en réalité déjà effective.

**Daniel ALAZARD** estime qu'une réflexion est à mener sur l'aménagement du territoire. Les politiques menées tendent à une décentralisation vers l'extérieur des bourgs vers leurs périphéries avec beaucoup de constructions neuves alors que l'habitat ancien se dégrade. Il y a un point de blocage au niveau des possibilités d'extensions par rapport à la surface déjà construite.

**Le Président** souligne à nouveau le problème des dents creuses et des logements qui sont vacants parce que les propriétaires de ces logements ne sont pas vendeurs.

**Jean-Marie NEFF** note des incohérences dans les plans fournis et demande aux communes de les faire remonter. **Le Président** rappelle que ces plans ont été faits par la DDT. **Jean-Marie NEFF** trouve que les avis défavorables démontrent une méconnaissance du terrain. Il se demande si le SCOT n'est pas passé derrière.

### 3) Tour de Table

**Alain BRUNET** demande si la CPHV a eu connaissance d'un courrier de l'Agence de l'Eau annonçant 33 millions d'euros par an de disponibles pour financer des réhabilitations d'assainissement non collectif. **Amalric GALLIOT** répond que la CPHV n'a pas reçu de courrier de la sorte. Il rappelle qu'une convention a été signée avec l'Agence de l'Eau pour la réalisation d'un maximum de 10 dossiers par an. Pour le moment, 4 dossiers ont été présentés dans ce cadre. A noter que les communes appartenant à l'ancienne CC du Perche Vendômois ne sont pas éligibles à l'enveloppe financière inscrite dans le cadre de cette convention. En effet, il est nécessaire qu'un diagnostic ait été réalisé sur l'installation concernée, conformément à la réglementation de 2012, ce qui n'est pas le cas pour le Perche Vendômois. Par ailleurs, l'Agence de l'Eau supprimera la totalité des aides en matière d'ANC au 31 décembre 2021.

**Alain BRUNET** indique que le logement communal sera libéré en septembre. C'est un logement refait de 130 m<sup>2</sup> loué pour un loyer de 600 € mensuel. Les locataires quittent le logement pour raisons professionnelles. La commune de Ruan-sur-Eggonne adressera le descriptif du logement à la CPHV et aux mairies.

**Jean-Pierre MAHAUDEAU** souhaite connaître l'avancée du programme d'investissement Très Haut Débit mené par le Syndicat Mixte Val de Loire Numérique. **Bernard PILLEFER**, Président du Syndicat Mixte, répond que les EPCI du Département seront conviés le mercredi 18 septembre 2019 à Chaumont/Loire pour faire le point à ce sujet. **Le Président** demande qui pourra être présent à cette rencontre. **Bernard PILLEFER** répond qu'il n'y aura pas de restrictions, les élus comme les administratifs pouvant venir.

**Roselyne DUHOURCQ** demande la date de la prochaine réunion. **Le Président** indique qu'elle sera fixée en fonction de l'avancée du travail à effectuer concernant le PLUi et de la réponse des services de l'Etat.

**Luc GRANGER** rappelle que les communes doivent délibérer pour la répartition des sièges communautaires à l'occasion des élections 2020, et souligne le déséquilibre géographique résultant de la nouvelle répartition, puisque l'actuelle répartition des sièges ne peut être maintenue. La partie Nord de la communauté est desservie par ce changement. **Le Président** répond qu'il aurait également souhaité continuer dans la même configuration mais que la loi doit s'appliquer. **Luc GRANGER** trouve que la répartition de droit commun limite ce déséquilibre, mais il s'inquiète de la suite.

**Jean-Marie NEFF** souhaite connaître les avancées survenues à propos du contentieux sur les linéaires de berges dans le cadre du transfert de la compétence GEMAPI. **Ingrid VESPRINI** indique que deux communes restent à valider et qu'une relance sera effectuée cette semaine.

**Jean-Marie NEFF** souhaite savoir si des communes ont déjà délibéré sur la répartition des sièges CPHV la limite étant jusqu'au 31/08/19. **Ingrid VESPRINI** répond que 4 délibérations ont été transmises à la CPHV. **Daniel BARILLEAU** indique que ce sujet sera à l'ordre du jour du conseil municipal de La Chapelle-Vicomtesse la semaine prochaine.

**Jean-Marie NEFF** indique qu'il a reçu le courrier informant des montants DETR accordés aux collectivités. **Bernard PILLEFER** confirme qu'ils ont été reçus par mail dans sa commune. **Jean-Marie NEFF** donne lecture des montants concernant la CPHV et ses communes membres. Il note que les décisions d'attribution ont été prises le 24 avril 2019 et sont seulement transmises maintenant aux communes.

**Le Président** lève la séance à 21h50.